

L'intentionnalité de la sensation

Valérie Aucouturier

L'article d'Elizabeth Anscombe de 1965, « The Intentionality of Sensation », s'inscrit dans un débat qui oppose les partisans de la théorie des *sense-data* (popularisée entre autres par Alfred J. Ayer et Bertrand Russell) et la philosophie du langage ordinaire de John L. Austin, qui défend ce qui sera appelé par la suite un « réalisme ordinaire ». Anscombe pense que ces deux approches commettent des erreurs symétriques et propose, à leur encontre, de réhabiliter la dimension intentionnelle des verbes de sensation (qui en serait plutôt, on va le voir, une caractéristique logique ou grammaticale) :

En philosophie de la perception sensorielle, deux positions s'opposent. L'une dit que ce dont nous sommes immédiatement conscients dans la sensation, ce sont des impressions sensibles, que Berkeley nomme des « idées » et Russell des « *sense-data* ». L'autre position, tenue aujourd'hui par la philosophie du « langage ordinaire », dit, au contraire, que nous voyons nécessairement des objets (au sens *large* contemporain incluant, par exemple, les ombres) sans aucun intermédiaire de ce genre. Cette position insiste généralement sur le fait que je ne peux pas voir [...] ce qui n'est pas là [...]. C'est seulement selon un usage étendu de « voir » que je vois ce qui n'est pas là¹.

Dans la tradition empiriste, la sensation est conçue comme un vécu subjectif. Lorsqu'elle nous met en présence d'un objet, c'est en tant qu'il est perçu et non pas en lui-même, même si l'objet réel est bien la cause ou l'origine de cette sensation. Cette idée, l'empirisme en hérite de René Descartes qui, par le doute méthodique, nous invite à ne pas nous fier naïvement à nos sens : « J'ai quelquefois éprouvé que ces sens étaient trompeurs, et il est de la prudence de ne se fier jamais entièrement à ceux qui nous ont une fois trompés². » La question, introduite par le doute

1. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », dans Id., *Collected Philosophical Papers*, vol. 2, *Metaphysics and the Philosophy of Mind*, Oxford, Blackwell, 1981, p. 11.

2. R. Descartes, *Méditations métaphysiques*, Paris, Vrin, 2000, I, 268.

méthodique et qui va marquer durablement les débats en philosophie de la perception est de savoir dès lors comment distinguer ce que je perçois réellement de ce que je crois percevoir. N'est-il pas possible que je sois en train de rêver et que le monde qui m'entoure soit une pure production de mon esprit ? L'empiriste anglais George Berkeley poussera cette idée à son paroxysme en faisant de la sensation l'essence même de l'être (*esse est percipi* ; « être, c'est être perçu »)³.

C'est dans le sillage de ce problème de l'empirisme relatif à la sensation qu'Alfred J. Ayer, dans *The Foundations of Empirical Knowledge*, élabore la théorie des *sense-data*, prise pour cible par Anscombe et par la philosophie dite du langage ordinaire. L'argument central de Ayer, longuement critiqué par Austin dans *Le langage de la perception*⁴, est l'argument dit « de l'illusion⁵ », qui n'est au fond qu'un héritage de l'argument du doute cartésien. Nous pensons spontanément que les choses que nous percevons par les sens sont bien réelles. Pourtant, il arrive assez fréquemment que nos sens nous trompent. Parfois ils nous donnent de fausses impressions comme dans les cas d'illusion : celle de Müller-Lyer, par exemple, où deux lignes de longueurs identiques nous apparaissent de longueurs différentes ; ou celle de la réfraction, lorsqu'un bâton droit trempé dans une cuve d'eau apparaît tordu. Autant de cas où les choses ne sont pas *réellement* comme elles *apparaissent*, où ce que nous voyons n'est pas la réalité. Néanmoins nous percevons bien *quelque chose* : ce serait un *sense-datum*.

L'argument repose sur l'idée que les cas de perception trompeuse ne sont pas foncièrement différents des cas de perception véridique⁶. En effet, pour qu'une perception soit trompeuse, il faut qu'elle puisse se faire passer pour une perception véridique⁷. La théorie des *sense-data* isole un élément commun à toute perception, le fait d'être la perception de *quelque chose*, même lorsque les choses ne sont pas telles qu'elles apparaissent. Il y aurait ainsi, d'une part, les choses telles qu'elles apparaissent dans la sensation, auxquelles nous avons un accès immédiat et, d'autre part, les choses telles qu'elles sont réellement ; cette réalité étant susceptible de venir confirmer ou infirmer ma sensation. Les *sense-data* sont les données immédiates et indubitables de la sensation. C'est pourquoi elles fondent la connaissance empirique – je ne peux douter que je perçois quelque chose –, tandis que l'accès aux choses réelles m'est donné dans un second temps par inférence à partir des

3. G. Berkeley, *Principes de la connaissance humaine*, trad. fr. D. Berlioz, Paris, Flammarion, 1993, § 7.

4. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, trad. fr. P. Gochet revue par B. Ambroise, Paris, Vrin, 2007.

5. A. J. Ayer, *The Foundations of Empirical Knowledge*, Londres, Macmillan, 1955, p. 1-57.

6. Dans la philosophie contemporaine cette thèse est qualifiée de « conjonctiviste », en opposition à la thèse « disjonctiviste », qui soutient au contraire qu'il convient de distinguer clairement les cas de perception trompeuse des cas de perception « normale ».

7. R. Descartes, *Méditations métaphysiques*, op. cit.



apparences fournies par ces données sensibles, ces *sense-data*. C'est alors le *jugement* qui me permet d'identifier et de déjouer les apparences trompeuses.

La critique par Austin de cet empirisme assumé de la théorie des *sense-data* représente pour Anscombe la voix de la philosophie du langage ordinaire⁸. Dans *Le langage de la perception*, Austin s'oppose avec force à l'argument de l'illusion – qui repose sur la généralisation du modèle de la perception trompeuse à tous les cas de perception – au nom de ce qui sera appelé (sans l'accord d'Austin) un « réalisme ordinaire » ou « naïf ». Austin défend une forme de disjonctivisme, qui distingue explicitement les cas de perceptions trompeuses des cas de perceptions véridiques et rejette l'hypothèse empiriste d'un « élément commun ». En s'appuyant sur l'observation des usages ordinaires des verbes de perception, il constate que ces verbes ne portent pas sur des intermédiaires entre l'objet réel et le sujet percevant (qu'il s'agisse d'un *sense-datum* ou d'une représentation), mais bien sur ce qui est réellement perçu. Dans ses usages normaux (c'est-à-dire dans des circonstances normales), « Je vois un chat tigré » a une portée réaliste et ne laisse pas douter de la présence ou de l'existence réelle du chat tigré (ce qui n'est pas le cas dans les situations de perception trompeuse). L'attitude ordinaire consiste à prendre ce que nous percevons pour la réalité. Et c'est à raison que nous le faisons, car, dans des circonstances normales, ce qui est perçu est bel et bien là.

Austin use d'un argument désormais classique, qui consiste à remarquer que la généralisation, par le théoricien des *sense-data*, du modèle de l'erreur de perception à partir de la simple *possibilité* de l'erreur dans certains cas spéciaux est un pas logique illégitime. En effet, si les cas d'illusion, d'hallucination (onirique ou autre) sont « spéciaux », c'est bien que *quelque chose* les distingue des cas de perception « normale ». L'argument conjonctiviste, en faveur d'un « élément commun » est détrôné par un argument disjonctiviste : si les cas sont distinguables c'est bien qu'ils sont distincts. C'est-à-dire que nous pouvons reconnaître, et reconnaissons de fait, les circonstances spéciales qui permettent de les distinguer. Or, si une telle distinction est possible, il apparaît illégitime de supposer *en général* que l'objet perçu n'existe pas, que toute perception réelle serait sujette au doute et ne nous donnerait accès qu'à des intermédiaires entre le réel et nous : cette généralisation sceptique constitue un pas logique abusif.

Finalement, la thèse d'Austin est encore plus radicale : il ne dit pas seulement que la perception est passive ; il ajoute que nos sens sont « muets », ceux-ci ne nous disent rien, ni ne nous trompent ; ce que nous sentons s'impose à nos sens. Ce sont

8. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit. Sur la distinction que Anscombe a revendiquée entre une philosophie « wittgensteinienne » et une philosophie « du langage ordinaire », voir notre article « De l'usage de la grammaire : Wittgenstein et Anscombe », *Implications philosophiques*, 2011, dossier *Wittgenstein en dialogue* (en ligne sur : <http://www.implications-philosophiques.org>).



seulement nos *jugements* qui sont susceptibles d'être erronés. Par exemple, nous pouvons *juger* à tort qu'il y a un lac au loin si nous sommes victimes d'un mirage⁹.

Si Austin partage avec Anscombe une des cibles de sa critique, cette dernière, s'appuyant également sur l'analyse du langage, finira cependant par renvoyer dos à dos les théoriciens des *sense-data* et le réalisme d'Austin, pour défendre une forme bien particulière, « grammaticale¹⁰ », d'intentionnalisme de la perception :

Je soutiendrai que ces deux positions sont fausses ; qu'elles témoignent toutes deux d'une mauvaise compréhension des verbes de perception sensorielle, car ces verbes sont intentionnels ou ont un aspect essentiellement intentionnel¹¹.

Anscombe reproche à Austin d'avoir mal identifié l'origine grammaticale de l'erreur de la théorie des *sense-data*. Au lieu de chercher dans la grammaire des verbes de sensation l'origine de l'erreur empiriste ou phénoménaliste, Austin est conduit à déformer cette grammaire pour contrer l'analyse qu'il critique. Mais avant d'étudier les erreurs respectives des théoriciens des *sense-data* et de la philosophie du langage ordinaire, voyons plus précisément comment cette philosophie du langage ordinaire élabore sa critique de la théorie des *sense-data*.

La pluralité des usages de « voir » en question

Un des éléments importants de la critique austinienne de la théorie des *sense-data* consiste à mettre en garde le philosophe (et Ayer, qui est sa cible principale, en particulier) contre la tentation de croire que les termes « percevoir » et « voir » (et les termes de sensation en général) pourraient avoir *plusieurs sens relativement à l'existence et à la nature de l'objet vu ou perçu*. Austin entend ainsi montrer que, contrairement à ce que prétend Ayer, il n'y a pas, d'une part, un sens de « voir » impliquant l'existence matérielle de l'objet perçu (sans toutefois impliquer nécessairement que nous percevions cet objet correctement ou réellement) et, d'autre part, un autre sens de « voir » ne se rapportant qu'à un objet de perception subjective ou intentionnelle et qui n'impliquerait pas nécessairement l'existence matérielle de l'objet perçu. (C'est précisément cette distinction entre l'usage matériel et l'usage intentionnel des verbes de sensation que l'article d'Anscombe cherche à élucider.)

9. Pour un développement contemporain de cette critique, voir Ch. Travis, *Le silence des sens*, trad. B. Ambroise, V. Aucouturier et L. Raïd, Paris, Cerf, 2014 ; J. Benoist, *Sens et sensibilité*, Paris, Cerf, 2010 ; et Id., *Le bruit du sensible*, Paris, Cerf, 2014.

10. C'est en effet à un trait de « grammaire », propre aux règles des usages ordinaires de notre langage, qu'elle rapporte l'intentionnalité de la sensation.

11. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 11.



Pour contrer cet argument de la distinction sémantique, qui permet à Ayer d'invoquer l'existence de *sense-data* comme la seule chose que nous percevons *réellement* de notre propre point de vue, Austin explique qu'en fait nous ne voyons qu'en *un seul sens* du terme « voir » : celui qui indique ou implique la présence factuelle ou *réelle* d'un objet. Ainsi, s'il nous arrive d'employer « voir » dans ce qu'il nomme des « circonstances spéciales¹² », ceci ne nous conduit en aucune façon à penser qu'en général il y aurait « deux sens différents et normaux ("corrects et familiers") des mots [...] ; on pourrait tout au plus établir que l'usage linguistique ordinaire doit parfois être *étendu* pour pouvoir intégrer des *situations d'exception*¹³ ». En effet, la mise en garde d'Austin ne vise en rien, on va le voir, à nier la polysémie de termes comme « réel » ou « réalité ». En revanche, elle nous incite à penser que « nos sens sont muets¹⁴ » en cela qu'ils ne portent *aucun jugement* sur la réalité, mais ne font que la livrer telle quelle. Et dès lors que nous autorisons un sens (non étendu) de « voir » intégrant, pour ainsi dire, un « jugement » sensible, un point de vue subjectif ou intentionnel sur la réalité, nous courrons le risque de retomber dans le mythe des *sense-data*, c'est-à-dire le mythe selon lequel les impressions sensorielles auraient une réalité, voire une ontologie propre et spécifique.

Ainsi existe-t-il, selon Austin, des conditions *normales* d'usage de « voir » qui lui donnent son *sens*, les autres conditions étant des « situations d'exception » (comme, par exemple, celle de la vision double) qui laissent inchangé le sens initial (ou, pourrait-on dire, central) de « voir », car elles n'en constituent qu'un usage étendu, hors norme¹⁵.

Mais faire reposer la critique des *sense-data* sur l'idée qu'il y aurait un sens central de « voir » autour duquel graviteraient des usages étendus n'est pas fidèle à la « grammaire » des verbes de sensation. Ainsi Anscombe rétorque qu'il n'existe pas *un seul usage* du verbe « voir » (qui en constituerait le sens). Comme ceux des autres mots de notre langage, les usages de « voir » varient avec les circonstances dans lesquelles ce verbe est employé et, suivant un argument wittgensteinien, c'est la variété de ces *usages* divers qui constitue son *sens*. Ainsi, lorsqu'on dit d'un halluciné qu'il voit des éléphants roses, ou lorsque, pour tester le strabisme d'un enfant, l'ophtalmologiste lui demande d'indiquer à quel moment il voit l'oiseau dans le nid (lorsque les images du nid et de l'oiseau se superposent), il ne s'agit pas d'usages marginaux de « voir », mais, dit Anscombe, de cas parfaitement normaux où « voir » a un usage différent de (quoique apparenté à) celui où vous dites ici et maintenant que vous voyez le livre qui se trouve devant vous :

12. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit., p. 180. Ainsi que Charles Travis à sa suite, voir « Is seeing intentional? », dans Ch. Al-Saleh et S. Laugier, *John L. Austin et la philosophie du langage ordinaire*, Hildesheim, Olms, 2011, p. 287-311.

13. *Ibid.* (je souligne).

14. *Ibid.*, p. 89.

15. *Ibid.*, p. 180.



Il est faux de considérer les usages ainsi désignés comme étant, pour ainsi dire, *déviants*. Car nos concepts de sensation sont constitués par tous les *usages* que nous en avons¹⁶.

L'objection d'Anscombe ne porte pas à proprement parler sur le « réalisme » austinien, mais elle vise une idée qui constitue un pilier argumentatif de sa critique de la théorie des *sense-data* : l'idée que contrairement à ce que suggère cette théorie, il n'y a qu'un *seul* usage normal de voir, celui qui implique la présence réelle de l'objet vu.

Mais revenons à ces « situations d'exception » dont parle Austin, où « voir » n'aurait pas la portée réaliste qu'il est censé normalement avoir :

Dans des situations d'exception, les formes ordinaires des mots peuvent être employées sans être *entendues* exactement de manière habituelle. Le cas où nous disons que le sujet affligé de *delirium tremens* « voit des rats roses » en est un exemple de plus puisqu'ici nous ne voulons pas dire (comme nous le ferions normalement) qu'il voit des rats roses réels et vivants, mais de telles extension de sens des mots ordinaires dans les situations exceptionnelles ne constituent certainement pas des *sens* spéciaux, moins encore des sens « corrects et familiers » des mots en question¹⁷.

Austin se sert clairement de cet exemple pour réfuter la thèse de la polysémie de « voir » de Ayer. Il nie la thèse de la variation du sens au profit de celle de la variation des circonstances : les circonstances spéciales (de l'hallucination ou de l'illusion) selon Austin ne *créent pas* des « sens spéciaux » et les usages de « voir » ne constituent pas, dans ces circonstances, des « sens “corrects et familiers” » mais sont des *extensions*, dans des circonstances spéciales, d'un sens usuel et « normal » de voir.

Anscombe refuse également l'idée qu'il y aurait des sens spéciaux de « voir » ou que le sens de voir pourrait varier au gré des circonstances. Néanmoins, elle rejette l'idée qu'il y aurait un sens normal de voir autour duquel graviterait un ensemble d'autres usages étendus relatifs aux circonstances. Si ces usages que Austin qualifie d'« étendus » existent, c'est *parce qu'ils sont rendus possible par la grammaire ou la logique des verbes de sensation*. Autrement dit, il n'y a pas un sens central de « voir » et des usages étendus, mais le sens de « voir » (son fonctionnement logique) est révélé par l'analyse de l'ensemble des usages qu'il peut avoir.

Dès lors, il ne s'agit pas de nier que certains usages soient plus centraux ou plus communs, mais de résister à l'idée que les usages que Austin qualifie de marginaux ne seraient pas déjà rendus possibles par le fonctionnement ou la logique des verbes de sensation. Ainsi, l'exemple d'hallucination des « rats roses » met très exactement en scène un usage marginal de « voir » qui n'implique pas – comme il

16. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 13.

17. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit., p. 187.



est censé le faire habituellement – la *réalité* ou la *factualité* de ce qui est observé. L'objection d'Anscombe consiste précisément à nier que de tels usages de « voir » sont « exceptionnels », même s'ils ne sont pas les plus courants. Elle critique, on l'a dit, l'idée austinienne d'un sens fixe de « voir » autour duquel les usages et les contextes varieraient, et préfère rendre compte de l'ensemble des usages corrects relativement aux circonstances, aussi divers soient-ils. C'est seulement à partir du moment où l'on déclare qu'il y a un usage normal correct qu'on est amené à parler d'« usages exceptionnel¹⁸ ». Mais en réalité il n'y a pas dans le cas qui nous intéresse d'usages normaux et exceptionnels, il ne peut y avoir que des usages corrects, sans quoi ce ne serait pas des usages du tout.

On peut, dans un premier temps, reprocher à Austin de *fixer* un sens ou une *norme* de sens propre aux verbes de perception, donnant ainsi l'impression que les cas de vision « normale » seraient indifférenciés, au lieu d'intégrer aux usages de « voir », entre autres, sa dimension de « point de vue » (qui sera une des dimensions de la logique des verbes de sensation). En revanche, l'avantage de la position austinienne est d'éliminer de manière radicale les entités intermédiaires que seraient les *sense-data* puisqu'elle marginalise précisément, comme un usage déformé du langage, les descriptions perceptives dont l'objet n'est pas réel (matériel ou factuel) ; c'est-à-dire celles auxquelles le phénoménalisme faisait jouer un rôle central dans sa démonstration.

Les objets de perception : objets intentionnels et objets matériels

Avant d'entrer au cœur de l'argument austinien, qui ne consiste pas seulement à nier l'existence d'objets de sensation intermédiaires que seraient les *sense-data*, mais à nier qu'une sensation puisse constituer un *jugement*, revenons un instant sur l'erreur symétrique commise, d'après Anscombe, par les théoriciens des *sense-data* et par la philosophie du langage ordinaire :

La première conçoit à tort les objets intentionnels comme des objets matériels de la sensation ; la seconde n'admet que les objets *matériels* de sensation, ou du moins n'autorise pas une description de ce qui est vu qui serait, par exemple, neutre quant à la question de savoir s'il s'agit d'un point réel (d'une tâche) ou d'une image rémanente, ne donnant que le contenu d'une expérience de vision au sujet de laquelle on ne sait pas encore si l'on voit réellement un point ou si c'est une image rémanente¹⁹.

En effet, au début de son article sur l'intentionnalité de la sensation, Anscombe distingue deux sens du mot « objet » : un sens « ancien » et un sens contemporain. Au sens ancien, un objet est toujours objet *de* pensée, *de* désir, etc. ; il est donc

18. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 12.

19. *Ibid.*



toujours envisagé dans une relation avec un certain sujet (pensant, désirant, etc.). C'est en ce sens du mot « objet » qu'Anscombe parle d'« objet intentionnel ». Au sens contemporain, le mot « objet » désigne des choses, des entités, comme dans l'expression « l'objet qui a été trouvé dans les poches de l'accusé²⁰ ». D'emblée, l'auteure dénonce une confusion entre ces deux sens d'« objet » : celui qui envisage l'existence purement mentale ou la possible inexistence des objets intentionnels (de désir, de pensée, etc.) opère un glissement illégitime d'un usage à l'autre, comme s'il était possible de penser les objets intentionnels en termes d'*existence* réelle, suivant la grammaire habituellement employée pour les objets-choses.

Ainsi, l'erreur des théoriciens des *sense-data*, qui consiste à réifier les objets intentionnels pour leur accorder le statut de *véritables* objets de perception, tiendrait à une spécificité grammaticale des verbes de perceptions : leur usage intentionnel. Austin aurait donc tort de faire reposer sa critique sur l'idée que les verbes de perception ne sont *normalement* pas intentionnels, ou seulement dans des cas *spéciaux*. L'erreur des théoriciens des *sense-data* n'est pas là. Elle réside dans le fait qu'ils ont opéré un glissement fallacieux de la notion d'« objet intentionnel » du verbe de sensation à celle d'« objet réel ».

L'erreur de diagnostic d'Austin le conduit à se focaliser sur l'objet de la sensation, et le contraint à abandonner l'idée d'un objet « intentionnel » (du verbe) de sensation et à affirmer que *normalement* tous les objets de sensation sont « matériels ». Non pas qu'il entende ainsi montrer l'unité ou l'homogénéité de ce que nous percevons. Si, selon lui, la sensation ne peut être intentionnelle, c'est au sens où elle est une sorte de pure réception, elle ne nous *dit rien* de la nature des choses que nous percevons. La notion de « chose matérielle » ne sert donc ici que de « repoussoir au terme “donnée sensible” » :

Aucune autre fonction ne lui est assignée ici, ni par la suite, et mise à part cette préoccupation de construire une antithèse, il ne serait assurément jamais venu à l'esprit de personne de tenter de représenter comme formant un *genre de choses* unitaire, les êtres que l'homme de la rue dit percevoir²¹.

Pour rendre justice à Austin, il faut sans doute admettre que cette notion « repoussoir » de « chose matérielle », qui ne vise au fond qu'à rendre compte de la portée fondamentalement réaliste de la perception, n'est pas celle d'un matérialisme primaire. On pourrait sans doute la rapprocher du sens qu'Anscombe accorde à « matériel » :

Par « objet *matériel* », je n'entends pas ce que, de nos jours, on appelle « objets matériels » – les tables, les planètes, les plaquettes de beurre, etc. Pour donner un exemple clair : une dette de cinq dollars n'est pas un objet matériel en ce sens ; mais, à supposer que quelqu'un ait contracté une telle dette, ma pensée

20. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 3.

21. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit., p. 86.

« cette dette de cinq dollars » aura pour objet matériel une chose décrite et désignée par l'expression qui fournit l'objet intentionnel de ma pensée²².

L'expression « objet matériel » ne renvoie pas à une vision univoque et matérialiste de la réalité, mais plus généralement à ce qui a un caractère factuel, d'extériorité et d'objectivité relativement à une situation (en l'occurrence de perception) donnée. Ainsi celui qui blesse un homme en croyant tirer sur un cerf aura matériellement « blessé un homme » (car cette description est vraie de son action), même si intentionnellement il « visait seulement une ombre dans la forêt qu'il a prise pour un cerf » : la description intentionnelle de ce qu'il a fait (de l'objet – intentionnel – de sa visée) peut ou non coïncider avec la description matérielle que l'on donnera de l'objet de sa visée. Dans le cas présent, elle aurait coïncidé s'il avait bien visé l'homme en tant qu'homme et non ce qu'il a pris pour un cerf.

Dans cette perspective, sans se réduire à un matérialisme brut, le « réalisme » d'Austin ne rend pas justice à toutes les dimensions de la grammaire des verbes de perception. En se focalisant sur les aspects réceptif et passif de la sensation et sur l'indépendance de son objet vis-à-vis de l'esprit percevant, il fait l'impasse sur une dimension centrale de la grammaire des verbes de sensation : leur vocation (logique) à rendre compte d'un *point de vue* sur le réel. C'est cette dimension dont Anscombe cherche à rendre compte à travers la notion d'intentionnalité.

L'intentionnalité de la sensation

En mettant l'accent sur l'intentionnalité de la sensation, Anscombe cherche à faire droit aux énoncés de sensation qui ne visent pas simplement à décrire un état du monde, mais plus spécifiquement à rendre compte d'un certain point de vue ou d'une certaine expérience ; à fournir « le *contenu de l'expérience visuelle* de celui qui ne sait pas encore s'il voit un point réel ou une image rémanente²³ ». Tout l'enjeu est de déterminer, d'une part, en quoi cet intentionnalisme ne conduit pas simplement à réintroduire des simili *sense-data*, correspondant à ce « contenu d'expérience » et qu'elle nomme « objets intentionnels ». D'autre part, il s'agit de voir en quoi cette thèse ne tombe pas sous l'objection adressée à l'empiriste, selon laquelle les cas marginaux viendraient contaminer les autres cas, ou plutôt ici la grammaire des autres cas.

Pour contrer la première objection, Anscombe montre (en proposant une analogie avec les fonctions grammaticales, au sens ordinaire de la grammaire) que les questions d'ontologie à propos des objets ou des descriptions intentionnels n'ont pas de sens. Pour le reprendre très brièvement, l'argument montre, par l'analyse de l'énoncé (non intentionnel) « Jean a envoyé un livre à Marie », que si « un livre »

22. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 11.

23. *Ibid.*, p. 12 (je souligne).

est l'objet direct (au sens grammatical du terme) du verbe « envoyer », Jean n'a cependant pas envoyé un objet direct à Marie. D'autre part, l'objet direct n'est ni l'élément de langage auquel il correspond (à savoir le groupe nominal « un livre »), ni le livre (physique) au sens de la chose à quoi correspond cet objet direct et au sens où nous pourrions demander « Quel livre ? ». Comprendre ce qu'est un objet direct, c'est comprendre le sens de la question « Qu'est-ce que Jean a envoyé à Marie ? » dans un *contexte grammatical* : où l'on cherche à identifier l'objet direct de la phrase « Jean a envoyé un livre à Marie », c'est-à-dire une fonction grammaticale, un rôle que joue l'expression dans la phrase. C'est l'usage même que nous faisons de l'expression « un livre » dans l'exercice qui consiste à identifier l'objet direct dans cette phrase, qui nous interdit de demander « Quel livre ? ». Il n'y a alors pas lieu de s'interroger sur la nature ontologique ou même sur l'existence de cet objet direct – donc de se demander si un objet direct est plutôt un élément de langage (comme les mots « un livre ») ou ce à quoi correspond l'élément de langage (le livre lui-même) :

C'est un non-sens évident de s'interroger sur le mode d'existence ou sur le statut ontologique de l'objet direct en tant que tel ; ou de se demander quel sorte d'objet est *un livre*, tel qu'on y pense lorsqu'on répond à la question à propos de l'objet direct²⁴.

Le même type de raisonnement vaut pour les énoncés intentionnels, car on peut faire un parallèle entre « L'objet direct est ce que Jean a envoyé » (par exemple, un livre) et « L'objet intentionnel [disons Zeus] est ce à quoi *X* pensait ». Nous n'avons pas plus de raisons de vouloir faire une ontologie des objets intentionnels que nous n'en avons de faire une ontologie des objets directs, car les objets intentionnels le sont en vertu de certains usages du langage (d'une certaine fonction grammaticale) qui mettent l'accent sur la *description* sous laquelle un certain objet est envisagé, ou sur le *point de vue* à partir duquel il est envisagé. Il n'y a ainsi pas plus de raisons de penser que les objets directs sont des types d'entité spéciaux que de penser que les objets intentionnels le sont.

Austin emploie un argument similaire à l'encontre de l'idée que les objets de perceptions, dans les cas « spéciaux » d'hallucination ou d'illusion, sont bien en un certain sens « réels ». Ce qui est troublant, c'est que tantôt nous nous rapportons à des objets matériels identifiables dans le monde, et tantôt à des objets imaginaires. Mais si l'on entend par « réel » l'idée qu'il faut accorder aux objets de perception une certaine réalité ontologique (c'est là la voie même qui mène à la théorie des idées de Locke ou à celle des *sense-data*), on s'est alors laissé duper par la multivocité du terme « réel » :

Ainsi, par exemple, si nous entreprenons de parler de « réel », nous ne pouvons pas rejeter comme méprisables des expressions humbles, mais aussi familières

24. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 11.



que « pas une vraie crème [*real cream*] ». Cette précaution nous épargnera, par exemple, de dire ou d'avoir l'air de dire que tout ce qui n'est pas de la vraie crème doit être le sous produit évanescent de nos processus cérébraux²⁵.

Dans certains cas cela n'a tout simplement pas de sens de s'interroger sur le mode d'existence de ce dont on parle. Quand je dis que ce n'est pas de la « vraie [*real*] crème », je ne dis pas que cette crème n'existe pas, ni qu'elle existe sous une forme ontologique qui reste à découvrir. Je dis simplement qu'elle est, par exemple, achetée au supermarché plutôt que « faite maison ». Quand je décris une certaine vision que j'ai (par exemple que je vois des rats roses), je décris simplement une expérience et cela n'a pas de sens de vouloir qualifier ontologiquement l'objet de cette expérience, car celui-ci n'est pas réel au sens où le sont les objets et événements du monde.

Mais Austin ne pousse pas le raisonnement jusqu'à faire de cette erreur possible un trait intrinsèque du langage de la perception – ce qui fait d'ailleurs de sa thèse « réaliste » une thèse beaucoup plus forte que celle d'Anscombe, même si elle prétend n'avoir qu'une portée descriptive de nos usages des verbes de perception.

Or c'est véritablement au niveau du statut de cette description des usages que se situe le point de désaccord fondamental entre les deux auteurs. Car c'est précisément dans le caractère *fondamentalement* intentionnel des verbes de perception (marginalisé par Austin) que Anscombe voit le trait grammatical qui a pu conduire les empiristes et leurs héritiers à réifier l'objet intentionnel et à faire du modèle « indirect » (qui consiste à inférer l'objet réel de la sensation qu'on en a), *le* modèle par excellence de l'expérience sensible. C'est cet aspect de la grammaire des verbes de sensation qui les a conduit à l'argument de la contamination par le cas d'exception de tous les autres cas.

Pour Anscombe, cependant, l'intentionnalité ne réside pas dans la nature (mentale) de l'objet considéré, mais dans le mode de description à partir duquel il est envisagé : « Un objet intentionnel est donné par un mot ou une expression qui fournit une *description sous laquelle*²⁶. » C'est autour de cette question de la description qu'elle définit la notion d'intentionnalité et les trois traits suivants qui la caractérisent :

1. Je peux penser à un homme sans penser à un homme d'une taille particulière.
2. Je ne peux pas frapper un homme sans frapper un homme d'une taille particulière, car il n'existe pas d'homme qui n'ait pas une taille particulière.
3. Cette possible indétermination fait qu'il est possible que quand je pense à un homme particulier, n'importe quelle description vraie de lui ne soit pas nécessairement une description sous laquelle je suis en train de penser à lui²⁷.

25. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit., p. 149.

26. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 9.

27. *Ibid.*, p. 6.



Un peu plus loin dans l'article, Anscombe prend un exemple qui peut servir à illustrer ce point. Reprenant l'image classique de la flèche, elle imagine un homme visant (ou plutôt croyant viser), avec son arc, un cerf dans les bois et dont la flèche atteint en réalité son père (qu'il avait pris pour un cerf). Ici, comme dans le mythe d'Œdipe, l'homme n'a pas intentionnellement tué son père. Il n'était pas l'objet intentionnel de sa visée, mais au mieux « une ombre dans la forêt ». Donc, si son action est intentionnelle sous la description « il a tiré sur une ombre dans la forêt », elle ne l'est pas sous la description « il a tiré sur son père ». Il est possible (et même souhaitable, pour juger correctement la situation) de distinguer ce qui s'est effectivement passé (il a tué son père) de l'action envisagée par l'agent lui-même (il a tiré sur une ombre dans la forêt), ou encore de distinguer l'objet matériel de la visée (le père) de l'objet intentionnel (l'ombre dans la forêt). Ici, ce qui donne l'objet intentionnel, c'est *une certaine description sous laquelle* l'agent envisage son action. Et ce sont les caractéristiques de cette description qui rendent possible la distinction : c'est parce qu'on ne peut pas « substituer des descriptions différentes de l'objet » qu'on ne peut pas dire que l'homme a ici tué son père intentionnellement. Cette opacité de la description est liée à son indétermination : l'homme vise une ombre qui n'a pas toutes les caractéristiques spécifiques de la cible réellement atteinte (le père). C'est pourquoi le décalage entre ce qui se passe matériellement²⁸ et ce qui se passe intentionnellement – entre l'objet de la visée en tant qu'il est visé et l'objet matériel de la visée – est rendu possible : l'archer ne vise pas cet objet sous « toutes les descriptions vraies à son sujet » (et notamment pas celle sous laquelle cet objet est un homme et même son propre père). En outre,

il n'est pas nécessaire qu'il y ait un objet matériel visé. Si un homme, dans un état d'hallucination complète, tire sur quelque chose au cours de son hallucination et tue son père, ceci ne fera pas de son père l'objet *matériel* de sa visée²⁹.

L'intentionnalité ne réside donc pas dans l'identification d'un quelconque objet (au sens d'une chose existante) intermédiaire entre le sujet ou l'agent et l'objet visé (dans la perception, la pensée, l'action, le désir, etc.). Elle réside dans des caractéristiques propres à des modes de description de ce qui se passe. Ainsi l'inexistence possible de l'objet intentionnel est-elle un faux problème, car il suffit alors de concevoir les objets concernés comme des objets purement intentionnels. Non pas qu'ils seraient de ce fait purement subjectifs, car ils appartiennent à un cadre de pratiques et d'usages partagés du langage ; mais ils ne sont saisissables qu'à travers leurs descriptions et à travers les éventuelles pratiques qui les entourent (comme le culte, par exemple). Ainsi, certains dévots peuvent, d'un point de vue matériel,

28. Comme nous l'avons vu, ici un objet matériel n'est pas un objet au sens contemporain du terme, c'est-à-dire une entité. Cela peut être une dette contractée, un mariage, un fait, etc. La notion renvoie à la distinction possible entre ce qui se passe réellement (objectivement) et ce qui se passe sous une description sous laquelle ceci est intentionnel.

29. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 10.



vouer un culte à rien du tout, à quelque chose qui n'existe pas. Ce n'est pas qu'« ils vouent un culte à rien », mais que « ce à quoi ils vouent un culte n'est rien³⁰ ».

L'objectif d'Anscombe est de montrer, contre Austin, qu'il y a non seulement un sens à dire qu'on perçoit une chose de telle ou telle façon sans pourtant prétendre la voir comme elle est, mais que cela est même un trait essentiel (contenu dans leur logique) des verbes de sensation. Il y a un sens à décrire ce que l'on voit en des termes subjectifs qui ne présupposent en rien que ce que l'on dit voir est, pour ainsi dire, « objectivement » ainsi. Ceci n'exclut pas qu'il y a des usages non intentionnels (« matériels » au sens développé ci-dessus) de « voir » et de « percevoir » et il ne s'agit en aucun cas de réintroduire au niveau ontologique des objets assimilables à des *sense-data* ou à des impressions sensibles. Néanmoins,

il existe quelque chose comme décrire simplement des impressions, décrire simplement les apparences sensibles qui se présentent elles-mêmes à quelqu'un qui se trouve dans telle ou telle situation – ou à moi-même³¹.

Cette vision non réificatrice de l'intentionnalité permet à Anscombe de défendre la thèse de l'intentionnalité de la sensation. En effet, dire que les verbes de sensation sont intentionnels ne conduit pas dès lors à postuler des entités intermédiaires (représentations, idées ou *sense-data*), mais simplement à affirmer que les énoncés comprenant des verbes de sensation – du type « *X* a vu un cerf dans la forêt » – fournissent des descriptions sous lesquelles ce qui est senti est envisagé selon un certain point de vue, descriptions qui ont elles-mêmes les caractéristiques d'indétermination et d'opacité qui rendent possible (même si celui-ci n'est pas la règle) le décalage entre l'objet intentionnel et l'objet réel (lorsqu'il y en a un). Reste à savoir ce qui légitime l'application de la caractéristique d'intentionnalité à la grammaire des verbes de sensation et en quoi cette thèse ne reproduit pas l'erreur empiriste de la contamination du cas particulier à l'ensemble des cas.

« Voir », est-ce juger ?

Ainsi, l'objection qu'Anscombe fait à Austin s'attaque à la thèse suivante :

N'est-ce pas que, tandis que les airs [*looks*] et les apparences [*appearances*] nous procurent des *faits* sur lesquels nous pouvons fonder un jugement, en revanche parler de la manière dont les choses semblent être [*seem*] c'est déjà prononcer un jugement³² ?

30. *Ibid.*

31. *Ibid.*, p. 15.

32. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit., p. 126.



En affirmant que nos sens se contentent de nous fournir des faits, Austin écarte les descriptions de sensation qui, dans un contexte donné, sont explicitement intentionnelles. Anscombe lui reproche, au fond, de dire :

Je ne peux pas voir (ou, peut-être toucher, entendre, goûter ou sentir) quelque chose qui n'est pas là, pas plus que je ne peux frapper une chose qui n'est pas là : je peux seulement *penser* que je vois (etc.) quelque chose qui n'est pas là, ou c'est seulement par l'extension des usages de « voir » que je vois ce qui n'est pas³³.

Prenons l'exemple austinien de l'illusionniste et de la femme sans tête. Austin nous dit que ce que voit « l'homme de la rue (et ceci est ce qu'il voit, qu'il le sache ou non) n'est pas quelque chose d'"irréel" ou d'"immatériel", mais une femme vue sur un fond noir, avec la tête dans un sac noir³⁴ ». Pourtant nous disons que nous voyons une femme sans tête. Et il est même très probable que, ce faisant, nous ne nous prononçons pas encore sur la question de savoir si oui ou non elle est effectivement sans tête. Nous disons ce que nous voyons, sans nous prononcer explicitement sur ce qui est.

Cependant, notre seconde difficulté est que nous devons pouvoir rendre compte du rôle du point de vue dans la sensation, indépendamment de ces cas particuliers. Pour mieux illustrer ce raffinement, considérons le cas classique de l'illusion du bâton rompu. « Ce que nous voyons, dit Austin, c'est un bâton *partiellement immergé dans l'eau*, et il est vraiment extraordinaire que ceci puisse être mis en question. » À ce sujet, voulant aller à l'encontre de l'idée que nous percevons toujours les choses comme elles *sont* et jamais comme elle nous apparaissent, Anscombe rapporte une anecdote :

Nous pourrions effectivement dire que souvent les choses nous apparaissent, nous frappent, non pas comme des apparences, mais comme elles sont. (La conviction que « apparaît » ne peut être employé correctement *que* de cette façon fût cause de trouble chez un philosophe du langage ordinaire trop sûr de lui lors d'une occasion fameuse à Oxford : F. Cioffi apporta un récipient en verre plein d'eau avec un bâton dedans. « Voulez-vous dire », demanda-t-il, « que ce bâton n'a pas l'air tordu ? » « Non », dit l'autre hardiment : « Cela a l'air d'un bâton droit dans de l'eau. » Alors Cioffi le sortit et il *était* tordu³⁵.)

Cette anecdote montre clairement que Anscombe concède à Austin que la sensation est bien une réception de ce qui est et pas un jugement ou une appropriation subjective du réel, mais ceci ne constitue qu'une partie de la logique des verbes de sensation. Leur fonctionnement, leur logique, doit également leur permettre de fournir des *descriptions* de ce qui nous apparaît, indépendamment, pour ainsi dire, de ce qui est.

33. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 11.

34. J. L. Austin, *Le langage de la perception*, op. cit., p. 92.

35. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 14.



Dès lors, il peut sembler plus difficile de voir en quoi ceci n'a pas pour conséquence que je ne peux pas parler du réel, mais seulement de *ma* perception du réel. Comment décider si et quand je parle de ce que je vois réellement (usage matériel) ou si et quand je parle simplement d'une impression sensible (usage intentionnel) ? Si l'intentionnalité « contamine » toute la grammaire de « voir », est-ce que le réalisme d'Anscombe ne s'en trouve pas, du même coup, mis à mal ? En réalité, la réponse qu'on peut donner est simple. Elle est peut être aussi simple que celle d'Austin lorsqu'il parle de « circonstances exceptionnelles ». Ce sont les usages et les circonstances qui devront trancher entre un énoncé ou une description de sensation qui a une portée matérielle ou objective (« je vois le verre devant moi ») et une description de sensation dont la portée serait plus subjective (« Je vois de petites taches devant mes yeux »).

Anscombe est d'accord avec Austin quant au fait que non seulement « l'usage matériel des verbes de sensation existe », puisque celui qui déclarerait avoir vu un objet qui n'existe pas pourrait être corrigé de la sorte : « Tu ne peux pas avoir vu de licorne car les licornes n'existent pas³⁶ », mais elle est même d'accord pour dire que « les mots qui nous donnent l'objet d'un verbe de sensation visent bien entendu *plus souvent* à fournir l'objet matériel de la sensation, car c'est bien leur application primaire³⁷ ». Autrement dit, l'« application primaire » des verbes de sensation a bien, comme le suggère Austin, une portée réaliste. Nous n'apprenons pas aux enfants à voir des apparences de couleurs, mais des couleurs ; nous ne leurs disons pas, par exemple, qu'une chose *a l'air* rouge, mais qu'elle *est* rouge. D'ailleurs, ajoute Anscombe, « souvent, ce n'est pas *l'apparence* des choses mais ce qu'elles sont qui nous apparaît ou nous saisit³⁸ ». Mais il demeure néanmoins illégitime de restreindre l'usage de voir à ce seul cas, car « il existe quelque chose comme décrire simplement des impressions, des apparences sensibles qui se présentent à celui qui se trouve dans telle ou telle situation – ou à *moi-même*³⁹ ». Voici ce qu'Anscombe concède à la philosophie des impressions sensibles, qui est l'aspect grammatical qui peut ouvrir la voie à la confusion philosophique. En effet, comme on l'a vu plus haut, affirmer que « voir c'est voir quelque chose » ne peut vouloir simplement dire que ce quelque chose doit nécessairement être une « chose » matérielle sinon rien ; mais cela revient à dire qu'il y a là quelque chose à décrire, même s'il ne s'agit *que* d'une impression sensible et même si on *sait* qu'il ne s'agit que d'une impression sensible : on peut demander à quelqu'un de décrire ses hallucinations. (Doit-on dire qu'il ne les voit qu'en un sens impropre de voir ?)

36. *Ibid.*, p. 13.

37. *Ibid.*, p. 14.

38. *Ibid.*

39. *Ibid.*, p. 15.



Ceci pose la condition nécessaire et suffisante de la vision :

S'il est nécessaire qu'il y ait un objet intentionnel de la vision, il n'est pas nécessaire qu'il y ait un objet matériel. Autrement dit, « *X a vu A* » où « *a vu* » est employé au sens matériel, implique une proposition « *X a vu ____* » où « *a vu* » est employé au sens intentionnel, mais l'inverse n'est pas vrai⁴⁰.

L'intentionnalité de la sensation, comme l'intentionnalité de l'action, apparaît comme un trait grammatical ou logique qui fait apparaître la *possibilité* de l'inadéquation entre l'objet matériel et l'objet intentionnel et avec celle-ci, la possibilité de *corriger* les énoncés de sensation. Dire ce que l'on voit, ce n'est pas simplement décrire ce qu'on a devant soi, mais c'est fournir une description sous laquelle cela est vu. Ainsi, à suivre l'argument d'Anscombe, il y a des usages clairement intentionnels de voir (qui sont prêts à être corrigés). Mais, dans les cas ordinaires, cela n'a pas de sens de se demander si l'usage de « voir » est intentionnel ou matériel. Il n'est pas nécessaire, quand on l'emploie, d'avoir déterminé à l'avance ce que nous voulons dire par « voir ».

Au fond, cela n'a pas de sens de chercher la *bonne description* absolue de ce qui est vu (et des choses en général) indépendamment de la question de savoir ce qu'on cherche ainsi à décrire et dans quel but. Ainsi se trouve remise en question la thèse empiriste de Berkeley évoquée au début de l'article d'Anscombe, suivant laquelle seules les couleurs et leurs teintes variées seraient des objets de perception immédiate. Car cette thèse suggère, pour ainsi dire, qu'il y aurait un niveau primaire de description (celui qui deviendra le niveau des *sense-data*) et que les autres niveaux de description résulteraient d'un effort de jugement. Dans la version du réalisme défendu par Anscombe et par Austin, il n'y a pas de bon niveau de description de ce qui est seulement vu ou senti, distinct d'autres niveaux de description. La question de la bonne description ne peut être posée qu'en contexte et est relative à ce qu'on cherche à décrire de ce qui est vu. C'est pourquoi, chez Anscombe, la question de l'adéquation au réel, dans le cas de la vision, se rapporte à la question de l'adéquation entre l'objet intentionnel et l'objet réel ou matériel (au sens exposé ci-dessus) de la vision. Elle reproche alors en quelque sorte à Austin d'imposer un bon niveau de description des objets de sensation (celui qui nous donne l'objet matériel de la vision), alors même que le niveau de description de l'objet intentionnel est tout aussi légitime.

En réalité, les positions d'Austin et d'Anscombe se situent sur des plans légèrement différents. En effet, Austin a sans doute raison de distinguer clairement la sensation et le jugement et de montrer ainsi que voir, sentir, entendre, toucher, goûter ne sont pas d'emblée des actes subjectifs d'appropriation du réel. Pourtant, Anscombe, de son côté, a probablement raison de dire que les remarques de ce dernier sur les usages des verbes de sensation ne prennent pas en compte l'ensemble

40. G. E. M. Anscombe, « The Intentionality of Sensation », art. cité, p. 17.



de ces usages et occultent en ce sens un certain nombre de problèmes relatifs à la question du « voir » (en particulier) et du « sentir » en général.

Ce qui les place sur différents plans est finalement que les positions d'Austin le conduisent à adopter, plus ou moins explicitement, une thèse philosophique (une forme de réalisme) au sujet de la nature des sensations, de la réalité du monde et du bon niveau de description auquel la sensation nous donne bien le réel ; tandis qu'Anscombe tente, dans une veine wittgensteinienne et sans faire l'économie du réalisme ordinaire, de coller aux traits grammaticaux qui caractérisent la variété des usages des verbes de sensation et des descriptions d'objet qui les accompagne. Au fond, elle reproche à Austin de ne pas faire droit aux divers usages de « voir » ou de « percevoir » et au fait que ceux-ci sont contenus dans la *logique* des verbes de sensation. C'est précisément parce qu'ils contiennent cette possibilité logique que les verbes de sensation peuvent être employés dans ce qu'Austin appelle des « situations d'exception ».

Peut-on maintenir la thèse de l'intentionnalité de la sensation et demeurer réaliste ? Si les réflexions qui précèdent ne permettent peut-être pas de répondre directement à cette question, elles suggèrent sans doute que ce n'est pas exclusivement dans une philosophie de la perception que se trouve la réponse, mais plus largement dans une philosophie de la connaissance, qui s'intéressera éventuellement à la grammaire de phrases affirmative comme « Il y a un livre sur la table devant moi » ou « L'eau boue à une température de 100 degrés Celsius », plutôt qu'à la grammaire des verbes de sensation. Cette suggestion remet sans doute en cause plus profondément encore que ne le fait *Le langage de la perception* les prétentions de l'empirisme philosophique à fonder la connaissance sur de pures données sensorielles. Car le réalisme ordinaire doit prendre en compte non seulement le réel, mais aussi ses modes de descriptions : ce qui comptera comme une description vraie du réel compte tenu des circonstances et des objectifs de la description.

